

Conseil Régional Ile de France de l'Ordre des Médecins

3^{ème} Journée du CROM Au Jardin des Plantes

le 12 novembre 2015

Au Grand Amphithéâtre du
Museum National d'Histoire Naturelle

**Organisation du Conseil Régional
Ile de France de l'Ordre des Médecins**

Loi du 4 mars 2002, dite loi Kouchner

Création du Conseil Régional Administratif (C.R.A.)

et

Chambre Disciplinaire de Première Instance (C.D.P.I.)

- ☞ **Le Conseil Régional Administratif en Ile de France**
 - 19 conseillers titulaires
 - 19 conseillers suppléants

- ☞ **La chambre disciplinaire de première instance**
 - 3 sections de 8 membres
 - 24 assesseurs titulaires et 24 suppléants
 - 12 titulaires et 12 suppléants élus au tour interne
 - 12 titulaires et 12 suppléants élus au tour externe

Le bureau du Conseil régional Ile de France

composé de 8 membres :

Le Président et trois vice-présidents

Le Secrétaire général et un secrétaire général adjoint

Le Trésorier et un trésorier adjoint

La formation restreinte

Composée de cinq membres titulaires dont un Président et un vice-président

et de cinq membres suppléants

La présidence de la formation restreinte est une délégation de la Présidence du conseil régional

Règlement Intérieur

Précise le fonctionnement du Conseil Régional Administratif

- ☞ Composition du conseil et élections
- ☞ Attributions des membres du Bureau
- ☞ Réunions et délibérations

Relations extérieures et commissions

Relations extérieures

- 1) Avec les organismes régionaux
 - A.R.S.
 - C.L.I.O.R.
 - U.R.P.S.
- 2) Avec le Conseil National (CNOM)
- 3) Avec les Conseils Départementaux : c'est la COORDINATION

Commissions

- jeunes médecins facultés
- information des lycéens.
- relation avec la C.D.P.I.
- permanence des soins ambulatoire (PDSA)

Le personnel

- ➡ 8 employées dont deux cadres
 - C.R.A. : un cadre administratif, assistante de direction et RH
une secrétaire
et une secrétaire d'accueil

 - C.D.P.I. : un cadre juriste, greffière en chef
et 4 secrétaires greffières

- ➡ Règlement intérieur : réglementaire

- ➡ Livret régissant les relations de travail entre le CROM et ses collaborateurs